

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION  
DU BOURG

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

ECHELLE 1:1000

Approuvé par la Municipalité  
Le: 15.05.1990  
Le Syndic: M. Michel  
Le Secrétaire: M. Michel

Adopté par le Conseil Communal  
De Gingins dans sa séance  
Du: 15.05.1990  
Le Président: M. Michel  
Le Secrétaire: M. Michel

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES  
TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT  
ET DES TRANSPORTS, LE 19 SEP 1990  
Le Chef du Département: M. Michel

BUREAU D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
J.D. URSCH, Urbanistes S.A.S. - Architectes EPFL/SAV/AS  
6, rue Eming - 1003 LAUSANNE

LE 15 MAI 1990

LEGENDE

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

- MAINTENUE
- RADIEE
- NOUVELLE

